



## POUR EN SAVOIR PLUS...

### Profitez du Conseil Quaker pour les affaires européennes (QCEA) !

Le Conseil Quaker pour les affaires européennes (QCEA) publie un bulletin d'informations mensuel, *Around Europe*, qui vous livre des informations et une analyse des évolutions au plan européen, ainsi que des mises à jour sur les travaux et les projets du QCEA. Pour vous y abonner, contactez-nous à l'adresse en référence ou consultez notre site web (<http://qcea.quaker.org>) : vous y trouverez non seulement le bulletin, mais aussi le détail de ce que nous faisons ainsi que des liens vers d'autres institutions, organisations non gouvernementales (ONG) et organisations Quaker (sans oublier des informations plus précises sur ce projet, l'avancement des travaux de la Convention et les contributions des Quakers). D'autres ONG donnent également des informations sur des thèmes spécifiques et des conseils techniques sur la façon de mener une campagne ou de faire pression. Découvrez si les organisations auxquelles vous êtes affilié ont un bureau européen ou sont membres de collectifs européens.

*Pour en savoir plus sur les institutions européennes et les contacter, la méthode la plus simple consiste à passer par Internet (si vous y avez accès). Voyez les descriptifs et les adresses des sites au verso. Si toutefois vous n'avez pas accès à Internet vous pouvez toujours écrire, téléphoner, faxer ou vous rendre dans un des bureaux nationaux d'informations de l'UE (il y en a dans toutes les grandes villes). Ci-dessous, quelques adresses de contact :*

### Députés européens

Contacteur son député européen est sans doute la meilleure façon d'établir une communication directe avec l'UE. Après tout, les députés européens sont des représentants de circonscription élus au suffrage direct et sont en outre légalement tenus de vous répondre. Le mode de désignation des députés européens varie d'un Etat membre à l'autre ; pour en savoir plus, consultez le site du Parlement européen (<http://www.europarl.eu.int>), ou les bureaux d'informations dans votre pays.

Du moment que vous avez le nom du député européen que vous souhaitez contacter, vous pouvez lui écrire à l'adresse suivante : **Parlement européen, rue Wiertz 60, B-1047 Bruxelles**

Numéro d'appel général pour connaître le numéro de téléphone de votre député européen : **+32 (0)2 284 21 11**

Les adresses courriels des députés européens suivent toutes la même convention :

initiale du prénom suivie du nom @europarl.eu.int

si votre député européen s'appelle **Jean Dupont**, par exemple, son adresse courriel sera **jdupont@europarl.eu.int**

### Commission européenne

Vous pouvez contacter la Commission européenne par téléphone. Ce sera d'autant plus efficace que vous connaîtrez le nom de la personne que vous voulez joindre ou celui du département ou de l'unité.

Numéro général de la Commission européenne : **+32 2 299 11 11**

### Conseil de l'Union européenne

De nombreuses décisions sont prises par le Conseil de l'UE, lequel est formé de représentants du gouvernement national de chaque Etat membre. Le Conseil est probablement l'institution européenne la moins ouverte ; ses réunions ne sont pas publiques, et ses documents ne sont pas disponibles. C'est pourtant le lieu où se prennent souvent les décisions les plus importantes. Il vaut donc la peine que vous fassiez pression sur votre gouvernement pour l'exhorter à se montrer responsable au plan européen.

Chaque fois que surgit un problème ayant une dimension européenne, écrivez à vos députés nationaux et aux ministres nationaux / fédéraux compétents.

## SUR INTERNET

Les sites web de l'Union européenne peuvent s'avérer extrêmement utiles mais aussi incroyablement frustrants ! L'information que vous cherchez s'y trouve probablement quelque part, mais il faut souvent du temps et de la patience pour mettre la main dessus. Quelques bonnes adresses de départ :

### Institutions et Information

**Europa** - <http://europa.eu.int>

C'est le site web central de l'UE. De là, vous pourrez accéder aux sites web de la Commission européenne, du Parlement européen et du Conseil européen, et trouver des documents de base tels que les Traités, la Charte européenne des droits fondamentaux, les conclusions de la Présidence, etc.

**Information générale à propos de l'UE** - <http://europa.eu.int/abc-fr.htm>

Structure institutionnelle, histoire, traités...

**Glossaire** - <http://europa.eu.int/scadplus/leg/fr/cig/g4000.htm>

Qu'est-ce que l'acquis communautaire ? Quid du Coreper ? Qui est M. / Mme PESC ? Et au fait, qu'est-ce que la PESC ? Toutes les réponses à ces questions et bien d'autres à cette adresse ! Explication du jargon communautaire.

**Droits des citoyens** - [http://europa.eu.int/abc/rights\\_fr.htm](http://europa.eu.int/abc/rights_fr.htm)

Information sur les droits des citoyens de l'UE, avec un lien vers le texte de la Charte des droits fondamentaux.

### La Convention sur l'avenir de l'Europe

**La Convention sur l'avenir de l'Europe** - <http://european-convention.eu.int/>

La Convention instituée par la Déclaration de Laeken a pour mission d'apporter des réponses quant à la forme future de l'Union européenne. Ses réunions et ses documents sont accessibles au public via le site web de la Convention. Si vous n'avez pas accès à Internet, vous pouvez écrire au secrétariat de la Convention à l'adresse suivante :

Secrétariat de la Convention européenne  
Rue de la Loi, 175  
B-1048 Bruxelles

Ecrivez aux membres de la Convention qui représentent votre gouvernement ou votre parlement pour leur faire valoir votre point de vue et savoir comment vous pouvez vous impliquer dans les débats nationaux.

**Forum** - [http://europa.eu.int/futurum/forum\\_convention/index\\_fr.htm](http://europa.eu.int/futurum/forum_convention/index_fr.htm)

Forum de la Convention ouvert à la société civile. Ce site web reprend les contributions soumises à la Convention par les organisations de la société civile (y compris la première contribution du QCEA!)

**Le débat sur l'avenir de l'Europe** - <http://europa.eu.int/futurum>

Documents officiels tels que la Déclaration de Laeken, plus les contributions d'institutions, de politiciens, d'ONG, d'universitaires, etc. Inclut un forum de discussion en ligne.

**Gouvernance** - <http://europa.eu.int/comm/governance>

Vous y trouverez le Livre blanc sur la gouvernance, les rapports des groupes de travail qui y ont contribué, ainsi que toutes les réactions / contributions.

### Participation

**Votre point de vue sur l'Europe** - [http://europa.eu.int/yourvoice/index\\_fr.htm](http://europa.eu.int/yourvoice/index_fr.htm)

L'UE vous demande de « jouer un rôle actif dans le processus d'élaboration des politiques de l'Union européenne » ; elle « est à l'écoute de vos idées, affronte vos critiques et tire leçon de votre expérience. »

**Europe Direct** - [http://europa.eu.int/europedirect/index\\_fr.htm](http://europa.eu.int/europedirect/index_fr.htm)

« un service destiné à vous aider à trouver des réponses aux questions que vous vous posez sur l'Union européenne »